

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Courriel :

Charte de l'adhérent

Adhérer à l'Association Jardin de Plantes Anticancéreuses c'est :

- S'engager à respecter les statuts de l'association, (disponibles sur demande à l'association ou sur le site Internet).
- S'engager à soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.
- Soutenir l'association par le paiement de la cotisation annuelle.

- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion à l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, et je m'engage à la respecter.
- Je certifie que les informations d'inscription fournies sur ce bulletin sont sincères et exactes.
- Je joins à la présente un chèque de 20 €, à l'ordre de l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, représentant le paiement de mon adhésion pour l'année en cours.

Si vous souhaitez également faire un don, veuillez indiquer ici le montant :
..... €.

Un reçu fiscal vous sera envoyé en supplément de la confirmation d'adhésion.

L'association JPAC ayant été déclarée Organisme d'Intérêt Général, toute adhésion ou don peut être déduit de vos impôts à hauteur de 66%.

Coupon à retourner avec votre règlement à l'adresse suivante :

Adhésion association Jardin de Plantes Anticancéreuses
M.F. Le Saux, Trésorière de l'association JPAC
167, route de Brest
29000 Quimper
FRANCE

Fait à le
Signature



A S S O C I A T I O N L O I 1 9 0 1
J A R D I N D E P L A N T E S
A N T I C A N C É R E U S E S

Déclarée Organisme d'Intérêt Général

Association Jardin de Plantes Anticancéreuses
Marie de Saint Pol de Léon
Place de l'Evêché
29250 SAINT POL DE LEON
FRANCE

Téléphone : 02 98 29 23 42
Télécopie : 02 98 29 25 26
Messagerie : jardinplantesanticancer@gmail.com
Site web : www.jardindeplantesanticancereuses.com

JPAC, un jardin contre le cancer

Appel à l'adhésion et à la générosité



*Association Loi 1901
Jardin de Plantes Anticancéreuses*



